

MOCHES, PEUT-ÊTRE... MAIS BONS À CROQUER !

AUZEVILLE-TOLOSANE



Valoriser les biodéchets...

Les biodéchets sont des déchets biodégradables provenant des jardins, des cuisines et des tables, issus des ménages, des restaurants et des magasins de vente au détail. Ces déchets doivent être triés et traités séparément des ordures ménagères.

Afin de permettre aux foyers sans possibilité de composter leurs déchets alimentaires, le Sicoval a lancé fin 2023 une phase test de collecte séparée des déchets alimentaires.

Espaces trop réduits, centres de village, absence d'espaces verts, résidences collectives : ces situations ne permettent pas toujours d'installer un site de compostage individuel ou partagé.

Ainsi, 28 points de collecte ont été installés sur 14 communes et plus de 1000 foyers ont participé à cette expérimentation. En moyenne, 2 400 kg/mois de déchets alimentaires ont été triés séparément et collectés pour être valorisés en compost sur une plateforme industrielle (environ 433 kilos de compost/mois produits).



QUELS BÉNÉFICES POUR LA PLANÈTE ?



Mieux manger, moins gaspiller !

En France, le gaspillage alimentaire c'est 30 % de la nourriture produite, dont 7% de produits encore emballés. **C'est à la maison qu'on gaspille le plus !** Acheter et préparer les bonnes quantités, conserver et cuisiner les restes, surveiller les dates de péremption... sont quelques-uns des bons réflexes pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

LE COMPOSTAGE, UNE SOLUTION POUR TOUS

Tout le monde peut composter, en maison individuelle ou en immeuble. Efficace pour **réduire jusqu'à 30%** le volume de la poubelle et obtenir un engrais naturel pour le jardin ou les plantes.

- **En cuisine** : épluchures de fruits et légumes, restes de repas non consommables, marc de café, filtres et sachets de thé en papier...
- **Au jardin*** : tonte de gazon, feuilles, fleurs fanées, herbes sauvages... mais aussi résidus de taille (branchages, taille de haie, élagage).

** ne pas jeter dans la poubelle grise sinon le bac ne sera pas collecté*



- **Le compostage partagé** se pratique en pied d'immeuble ou sur un quartier. Plus de 1 300 foyers participent déjà, évitant ainsi 98 tonnes de déchets incinérés.

Vous souhaitez vous lancer ? Le Sicoval vous accompagne.
Réservez dès maintenant sur www.sicoval.fr ou au **05 62 24 02 02**



Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Sicoval met gratuitement à votre disposition des composteurs en bois, associé à une formation sur la pratique du compostage.

Le don, le troc, un nouvel usage, la réparation, un bon entretien, mais également l'achat ou la vente d'occasion, permettent de **donner une nouvelle vie aux objets** dont nous n'avons plus l'utilité. Des solutions existent pour les remettre dans le circuit.

JE RECYCLE LES TEXTILES, LES CHAUSSURES ET LA MAROQUINERIE

Même usés ou déchirés, **déposez-les dans les 60 bornes** installées sur le territoire. Selon leur état, ils seront reportés ou recyclés.

Avant de les déposer dans une borne, vos vêtements ou chaussures sont peut-être réparables ? Contactez un couturier ou un cordonnier pour vous en assurer.



Les consignes à suivre

Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

Trouvez la borne la plus proche sur
<https://refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte>

Re_fashion

Pour une filière 100% circulaire



Petit budget ou achat malin : profitez des friperies ou des applications mobiles de vide-dressing.

LES ENCOMBRANTS ET DEEE*

Mobilier, matelas, ferrailles, jeux, vélos... Petit et gros électroménager, écrans, téléphonie... peuvent être **collectés à domicile sur rendez-vous** ; en bon état une deuxième vie les attend.

Modalités de la collecte :

- 5 objets (ou lot : exemple 10 planches) au maximum par collecte
- 6 rendez-vous maximum par an

Prenez rendez-vous directement sur www.sicoval.fr rubrique « démarches en ligne » ou en appelant le 05 62 24 02 02



Attention : déchets verts, gravats, déchets toxiques... seront refusés ; ces déchets doivent être déposés en déchèterie.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent être repris par le revendeur pour l'achat d'un appareil neuf.



« LE SAVIEZ-VOUS ? »



Vous achetez un appareil neuf ? **Le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien**, y compris pour les achats par internet. **L'éco-participation** appliquée sur chaque produit acheté correspond au coût de **collecte**, de **réemploi**, de **dépollution** et de **recyclage**.

Au **moment de l'achat**, ramenez votre ancien appareil ou pensez à demander la reprise lors d'une livraison à domicile. Vous ne l'avez pas fait ? Ce n'est pas un problème... vous pouvez toujours le déposer à la **déchèterie**, qui se chargera de **son traitement** et de **son recyclage**.

Réduisons vite nos déchets !



La pub ? Non merci ! Chaque année, un foyer français reçoit en moyenne 40 kg de prospectus. Pour limiter ces dépôts, collez un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres. Demandez-le au 05 62 24 02 02 ou à l'accueil de votre mairie.

LES DÉCHETS SPÉCIAUX

AMPOULES, LAMPES ET PILES USAGÉES



Recyclables à près de 80 %, et pourtant très toxiques pour l'environnement et notre santé, ces déchets **doivent absolument être traités.**

Elles peuvent être déposées dans les magasins qui les vendent ou en déchèterie. Vous trouverez également des points de dépôt aux accueils du Sicoval et dans les mairies.

 **Attention** : les ampoules à filament ou halogènes, non recyclables, doivent être **jetées dans la poubelle grise.**

Tout sur le recyclage des lampes et des piles sur www.ecosystem.eco

DÉCHETS DE SOINS ET MÉDICAMENTS



Les **DASRI*** (aiguilles, seringues...) doivent être traités de manière spécifique afin d'éviter le risque de blessure et de contamination, et **surtout pas jetés dans les ordures ménagères.**

- **Retirer une boîte à aiguilles** : dans les pharmacies sur présentation d'une ordonnance.
- **Déposer les boîtes pleines** : dans les points de collecte agréés (localisation sur www.dastri.fr)

**Déchets de soins à risque infectieux des patients en auto-traitement*

 **Pas de pilules, ni de sirop dans les réseaux d'assainissement. Les médicaments périmés ou non utilisés doivent être ramenés en pharmacie.**

PRODUITS DANGEREUX

Peintures, solvants, décapants, batteries, huile de vidange... sont des produits **extrêmement dangereux pour la santé et l'environnement.** Ils ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères ou avec le tri sélectif, même vides : car ils doivent faire l'objet d'un traitement spécifique. **Il faut les déposer en déchèterie.**



Plus d'infos sur www.sicoval.fr

LES DÉCHÈTERIES

HABITANTS

La déchèterie est un établissement public destiné à recevoir les déchets ne pouvant être pris en charge par la collecte en bacs ou en colonnes.

Elle offre de nombreux services.



RAMONVILLE

40 avenue de Suisse

Ouvert :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h-12h15 et 13h45-18h
- samedi : 9h-18h
- dimanche : 9h-12h15 et 13h45-17h30
- fermée jeudi et jours fériés

CONTACT

relations.usagers@decoset.fr
05 82 06 18 30



LABÈGE

Impasse de la Bourgade
Route de Baziège

Ouvert :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h15 et 13h45-18h
- samedi : 9h-18h
- dimanche : 9h-12h15 et 13h45-17h30
- fermée mardi et jours fériés



MONTGISCARD

Chemin des romains

Ouvert :

- mardi au vendredi : 9h-12h15 et 13h45-18h
- samedi : 9h-18h
- dimanche : 9h-12h15 et 13h45-17h30
- fermée lundi et jours fériés



Depuis le 1^{er} mars 2024, le PASS DÉCHÈTERIE est obligatoire pour accéder aux déchèteries. Pour l'obtenir, il suffit de remplir un **formulaire en ligne***

* (en scannant le QR Code ou sur le site www.sicoval.fr)

Pour plus d'informations : www.decoset.fr
Rubrique déchèteries

INFO RÉEMPLOI

La Rafistolerie sur le territoire !

Située à Castanet Tolosan, place Guillaume Fourès, l'équipe salariée et bénévole vous accueille en boutique ou pour vos dépôts pour **donner une seconde vie à de nombreux objets du quotidien**. Pour plus d'informations www.larafistolerie.org

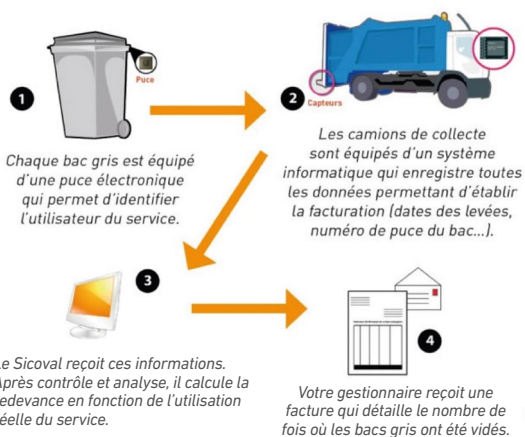
Autres partenaires du réemploi : Emmaüs (Escalquens), Secours Populaire (Baziège, Castanet-Tolosan).

Retrouvez toutes les informations sur www.sicoval.fr - Rubrique déchèteries

LA REDEVANCE INCITATIVE en pratique

Établie sur le nombre de fois où le bac des ordures ménagères (bac gris) est collecté, la redevance incitative a remplacé la facturation classique, basée sur le nombre de personnes au foyer. Depuis 2015, elle a permis de réduire de 32% la quantité de déchets collectés.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Établie au semestre, la facture est composée de deux éléments :

- une **part fixe** : abonnement (bac jaune, verre, déchèteries, Prévention) + volume du bac gris
- une **part incitative** « consommation » : nombre de levées des bacs d'ordures ménagères.

LES BONNES PRATIQUES



AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI

Les erreurs de tri de quelques-uns nuisent à tous. Des camions entiers de collecte sélective sont refusés au centre de tri car **leur contenu n'est pas conforme**.

Pour un tri réussi :

- des emballages déposés en vrac (pas dans un sac)
- des emballages séparés (pas imbriqués les uns dans les autres)
- des emballages bien vidés
- uniquement l'emballage (pas les objets qu'il contenait)



BIEN PRÉSENTER SES BACS À LA COLLECTE

Les bacs doivent être fermés. Tout bac qui déborde n'est pas collecté ; un autocollant est apposé dessus afin d'en informer l'utilisateur.



TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !



Emballages métalliques,
aérosols bien vidés



Bouteilles et flacons en plastique,
alimentaire et sanitaire



Petits emballages
métalliques...

Sachets, pochettes,
films plastiques...



Emballages en carton et briques
alimentaires bien vidés et aplatis



Journaux,
catalogues,
papiers...



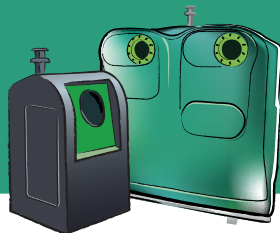
Pots, boîtes,
barquettes...

Tubes, blisters,
éco-recharges,



Bouteilles, flacons, pots
et bocaux en verre

sans capsules
ni couvercles
ni bouchons



À jeter dans les
ordures ménagères



- ✓ Déposer en vrac
- ✓ Bien les vider
- ✓ Séparés les uns des autres
- ✓ Sans les laver

DÉTACHEZ VOTRE CALENDRIER



CALENDRIER 2026 AUZEVILLE-TOLOSANE

! les jours fériés, la collecte est assurée ! Hormis les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOUS RENCONTRER :
Service Relation aux usagers
Parc d'activité de la Balme
31 450 Belberaud
Uniquement sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE :
Lundi, mardi et mercredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 15h30
Vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 16h30

NOUS ÉCRIRE :
Sicoval
110 rue Marco Polo
31670 Labège
relation.usagers@sicoval.fr

NOUS CONTACTER :
05 62 24 02 02

Nouvel arrivant
sur le Sicoval ?
Pensez à nous
contacter pour
vos abonnements
eau et déchets.

■ Déchets ménagers résiduels
■ Emballages sauf verre

CHANGEMENT
D'HORAIRES
DE COLLECTE

Bacs à sortir la veille au soir et à rentrer après chaque collecte